

Compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal, s'est réuni le 19 septembre 2016
Sous la présidence de Madame CLEMENT Yvette « Maire »

Mme la maire a indiqué au conseil municipal que le dossier de demande de subvention auprès de la fondation du patrimoine pour le projet d'habitat sur le territoire de la commune a été adressé à la Fondation du Patrimoine

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

Le conseil municipal a adopté ce rapport annuel qui est consultable en mairie

Transfert de la compétence – financement du contingent SDIS à la CCKB

Mme la maire annonce que le conseil communautaire, réuni le 21 juillet, a souhaité que la CCKB soit désormais dotée, de la compétence – financement du contingent SDIS. Cette orientation est liée à des considérations financières. Un tel transfert se traduira par une augmentation du coefficient d'intégration fiscale de l'intercommunalité qui constitue le facteur déterminant dans le calcul des dotations allouées par l'Etat. Pour la commune, le dispositif sera neutre. La prise en compte du contingent SDIS viendra diminuer la Dotation de Solidarité Communautaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de doter la CCKB de la compétence optionnelle « Financement du contingent SDIS.

Déclaration d'intention d'aliéner

La commune avait institué un droit de préemption sur la commune pour les parties UB et AUB du PLU de la commune, Mme Le Maire indique la demande fait par Me HERY Valérie Notaire à ROSTRENEN, chargée de procéder à la vente de biens situés dans la zone de préemption.

Le conseil renonce à exercer son droit de préemption.

Mme la maire annonce que le projet de jumelage entre les sous-préfectures de GUINGAMP et LANNION n'est plus d'actualité.